

Locutions et expressions idiomatiques originales dans les *Angoysses et remedes d'amour* de Jean Bouchet (1536)

COMMUNICATION DE JACQUES-CH. LEMAIRE À LA SEANCE MENSUELLE DU 11 FEVRIER 2012

Si l'on excepte l'ouvrage intitulé *Dictionnaire des locutions en moyen français*¹, dont les exemples sont incomplets, les références souvent imprécises et les interprétations parfois hasardeuses², on observe que les lexicographes de l'ancienne langue française ont accordé une attention inconstante aux groupes de mots figés par l'usage qui forment une unité sémantique. Dans son monumental (et indispensable) *Dictionnaire de l'ancienne langue française*³, paru dans la seconde partie du XIX^e siècle, Frédéric Godefroy n'accorde pas une curiosité très vigilante à ce type de lexème. Au XX^e siècle, le non moins magistral *Altfranzösisches Wörterbuch*⁴ d'Adolf Tobler et d'Ehrard Lommatzch pousse un peu plus loin sa curiosité pour les lexies complexes, sans pour autant viser à en établir des relevés rigoureux ni des explications exhaustives. Telle est aussi l'attitude d'Edmond Huguet dans son *Dictionnaire de la langue française du XVT siècle*⁵ et la conduite

¹ Giuseppe Di Stefano, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1991, XIII-930 p. et Giuseppe Di Stefano et Rose M. Bidler, *Toutes les herbes de la Saint-Jean. Les Locutions en moyen français*, Montréal, CERES, 1992, (« D'hier à demain », 1), 630 p.

² Voir les comptes rendus rédigés par Gilles Roques (Revue de linguistique romane, 66, 1992, p. 572-575), Gianni Mombello (Studi Francesi, 37, 1993, p. 668), Mario Eusebi (Romanische Forschungen, 105, 1993, p. 134-135), Robert Martin (Le Français moderne, 62, 1994, p. 202-205) et Kurt Baldinger (Zeitschrift für Romanische Philologie, 111, 1995, p. 97-102).

³ Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX au XV siècle*, Paris, Libr. des sciences et des arts, 1937-1938, 10 vol.

⁴ Adolf Tobler et Erhard Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, Steiner, 1925-2002, 11 vol.

⁵ Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Éd. Champion, 1925-1967, 7 vol.

adoptée par les rédacteurs du Französisches etymologisches Wörterbuch⁶ élaboré sous la direction du savant suisse Walther von Wartburg. Seul le Dictionnaire du moyen français en ligne⁷ paraît s'intéresser à la question, avec une intensité et une vigilance variables. Les notices rédigées par Robert Martin sur le site du Centre national de ressources textuelles et lexicales, pleinement informées, y figurent comme des modèles du genre et n'esquivent pas les difficultés liées à l'intelligence des expressions idiomatiques. Cette précaution est de nos jours adoptée par la plupart des éditeurs de textes anciens : en marge de leur glossaire, qui recense et explique les termes simples, ils s'appliquent à relever les formules figées composées de plusieurs mots et à en définir la signification. C'est un tel examen que j'ai le plaisir de vous proposer aujourd'hui à propos d'un recueil poétique du Rhétoriqueur Jean Bouchet (1476-1557), en limitant toutefois mon analyse aux locutions inconnues ou à celles dont le poète offre la première attestation dans l'histoire du vocabulaire.

Au cours de l'automne 1535, Jean Bouchet, qui exerce la fonction de procureur de la sénéchaussée à Poitiers depuis les années 1507 et qui entend attirer sur lui l'attention ou les faveurs du roi François I^{er8}, confie à Jehan et Enguilbert de Marnef, imprimeurs dans la capitale poitevine, l'édition d'un ouvrage intitulé *Les Angoysses et remedes d'amour du traverseur en son adolescence*⁹. Auteur prolifique (il professe la devise *Spe labor levis*), Bouchet a, bien avant les années 1535, abordé des thématiques et des modes d'écriture très divers : dans *Les Regnars traversans* (1500-1501), il s'est employé à dresser un tableau des folies imaginées par les hommes et se livre à une critique assez générale des mœurs de son temps¹⁰ ; dans *Le Temple de Bonne Renommee* (1517)¹¹, *Le Chappelet des Princes* (1515) et *Le Panegyric du chevalier sans reproche* (1525), il entonne les louanges des membres de la puissante famille La

-

⁶ F.E.W. = Walther von Wartburg, Französisches etymologisches Wörterbuch, Tübingen-Basel, 1922-, 25 vol. parus.

D.M.F. 2010 : <u>www.cnrtl.fr/definition/dmf</u>

⁸ Cf. Cynthia J. Brown, *Poets, Patrons and Printers. Crisis of Authority in Late Medieval France*, Ithaca, Cornell University Press, 1995, p. 20-21.

⁹ Sur cette édition, voir Avenir Tchemerzine, *Bibliographie d'éditions originales et rares d'auteurs français des XV'*, XVI, XVII et XVIII siècles, Paris, Hermann, 1977, t. 2, p. 77.

¹⁰ Giovanna Bellati, « Étude sur les *Regnars traversans* de Bouchet », dans *Les Grands Rhétoriqueurs. Actes du V colloque international sur le moyen français. Milan, 6-8 mai 1985*, Milano, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1985, (« Vita e Pensiero », 29), t. 1, p. 125-152.

Jean Bouchet, *Le Temple de Bonne Renommee*, éd. Giovanna Bellati, Milano, Vita e Pensiero, 1992, (« Scienze filologiche e Letteratura », 51), p. 41-76.

Trémoille, sous la protection de laquelle il s'est placé et qui ne faillit pas à lui accorder son appui. Ses Annales d'Aquitaine (1524) et Les Anciennes et modernes genealogies des roys de France (1528) ressortissent au genre historique et lui vaudront, espère-t-il, la considération de la cour royale. Dans l'ordre des réflexions éthiques, il rédige La Deploration de l'Eglise militante¹² (1512) qui critique les abus du clergé, mais demeure — devant les menaces d'une réforme et compte tenu de l'attachement du roi Louis XII à la religion traditionnelle — un plaidoyer en faveur du catholicisme, tandis que Le Labyrinth de Fortune¹³ (1522) et Les Triumphes de la noble et amoureuse dame (1530) évoquent, sous le couvert du récit allégorique cher à la Grande Rhétorique, des questions de morale très diverses. Avec Les Angoysses et remedes d'amour, qui sort de presse le 8 janvier 1536, il met un terme à l'exploitation d'une veine littéraire sur l'éthique amoureuse dont il avait entamé l'exploration dès la fin du XV° siècle.

Comme l'ont démontré les travaux de Jennifer Britnell¹⁴, d'Adrian Amstrong¹⁵ et de Mary Beth Winn¹⁶, *Les Angoysses et remedes d'amour* reprennent, en les amplifiant, divers poèmes compris dans le volume *L'Amoureux transy sans espoir*, partiellement composé avant 1500 et publié à Paris par Antoine Vérard vers 1507. Deux sur les quatre élégies qui constituent la première et la principale partie des *Angoysses* proviennent en droite ligne du recueil paru en 1507 : *L'amoureux transy* forme la première élégie (p. 1-22) et la *Complainte de l'enfant banny*, qui s'est répandue dans le public à la manière d'une œuvre autonome¹⁷, établit le fondement de la deuxième (p. 23-35). Si l'on en croit le prologue, où Bouchet dédicace son

¹² Jean Bouchet, *La Deploration de l'Eglise militante*, éd. Jennifer Britnell, Genève, Droz, 1991, (« Textes littéraires français », 405), p. 14-19.

¹³ François Cornilliat, « Aspects du songe chez les derniers rhétoriqueurs. Analyse du Labyrinth de Fortune et du Séjour d'Honneur », dans Réforme, Humanisme, Renaissance, 13, 1987, p. 17-37; Anna Slerca, « Le Livre de la Mutacion de Fortune, source du Labyrinth de Fortune de Jean Bouchet », dans Une femme de lettres au Moyen Âge. Études autour de Christine de Pizan, éd. Liliane Dulac et Bernard Ribémont, Orléans, Paradigme, 1995, (« Medievalia », 16), p. 509-521 et François Rigolot, « Le labyrinthe du songe-mensonge. De la Fortune de Bouchet au Tiers Livre de Rabelais », dans Les Grands jours de Rabelais en Poitou, Genève, Droz, 2006, (« Travaux d'Humanisme et Renaissance », 408), p. 119-132.

¹⁴ Jennifer Britnell, Jean Bouchet, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1986, p. 301-303 et 325.

¹⁵ Adrian Amstrong, « More Manuscript Copies of Jean Bouchet's Verse : Mss B.N., fr. 2206 and 2231 », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 57, 1995, p. 89-99.

¹⁶ Mary Beth Winn, «Publisher vs. Author. Antoine Vérard, Bouchet and *L'Amoureux transy* », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 50, 1988, p. 39-55.

¹⁷ Jacques Ch. Lemaire, «Une version "lilloise" de la *Complainte de l'enfant banni* de Jean Bouchet », dans *Romans d'Antiquité et littérature du Nord. Mélanges offerts à Aimé Petit*, Paris, H. Champion, 2007, p. 533-559.

ouvrage tout entier à Louis, seigneur d'Estissac¹⁸, la troisième élégie (p. 37-43: L'Amant secret qui plus qu'il ne veult ayme) et la quatrième (p. 45-52 : La Dame se complaignant de son desloyal amy 19) ont été rédigées par l'auteur à l'époque de son imberbe et folle jeunesse, c'est-à-dire aux alentours des années 1500, alors que la suite — qui comprend Les Angoysses d'amour (p. 53-80), Les Dangiers d'amour (p. 80-86), Les Louanges de chasteté (p. 86-90) et Les Remedes contre folle amour (p. 90-121), lesquelles contiennent une condamnation explicite de l'oisiveté ou de la gourmandise et s'emploient à insuffler l'amour envers Dieu — a été écrite plus tardivement. Entre le premier temps de la rédaction et le second, où s'opère le remaniement des poèmes antérieurs et la composition des textes les plus directement inspirés par la morale chrétienne, Bouchet opère un certain nombre d'innovations. Comme je l'ai montré par ailleurs²⁰, il nourrit ses textes de réminiscences des Héroïdes et des Métamorphoses d'Ovide, qu'il connaît notamment par les traductions d'Octovien de Saint-Gelais, comme il le confie dans son prologue. Dans cette même partie liminaire, il annonce un certain nombre de transformations de caractère stylistique afin de suivre la voie tracée par quelques poètes contemporains dont il se proclame expressis verbis l'émule (Jean Lemaire de Belges, Jean Meschinot et Octovien de Saint-Gelais) : il abandonne la césure épique (ou présence du e muet à la fin de la quatrième syllabe) dans les décasyllabes²¹ et alterne de manière plus régulière les rimes masculines et féminines. Il entend aussi ne plus être abusé par les poètes plus ayans l'œil a la doulceur et venusteté du langage qu'a la composition, celebrité et ingeniosité du metre. Cette louable intention, il ne l'accomplit pas parfaitement. Comme je l'ai montré

¹⁸ Comme en témoigne un passage des *Epistres familieres*, Louis d'Estissac avait prévenu Bouchet qu'il n'était pas très en faveur à la cour (J. Britnell, *Jean Bouchet*, p. 75 et 269).

¹⁹ Cette partie, parfois intitulée *Le livret de Raison* a aussi été tenue pour un texte indépendant : il figure à titre d'œuvre séparée de *L'Amoureux transy* dans les mss Paris, BnF, fr . 2306 et Bruxelles, B.R., IV 541. (Cf. Jacques Lemaire, *Meschinot, Molinet, Villon : témoignages inédits. Étude du Bruxellensis IV 541, suivie de l'édition de quelques ballades*, Bruxelles, 1979, (« Archives et Bibliothèques de Belgique », Numéro spécial 20), p. 52).

²⁰ Jacques Ch. Lemaire, « Souvenirs de l'Antiquité dans *Les Angoysses et remedes d'amour* de Jean Bouchet », dans *Bien dire et bien aprandre. Revue de médiévistique*, n° 24, 2006, p. 259-270. Voir aussi Giovanna Bellati, « Les sources classiques dans les *Epistres morales* », dans *Jean Bouchet Traverseur des voies périlleuses (1476-1557)*, éd. Jennifer Britnell et Nathalie Dubois, Paris, H. Champion, 2003, p. 229-251 et Régis Rech, « La culture historique de Jean Bouchet », dans *idem*, p. 105-147.

²¹ L.E. Kastner, « Les Grands Rhétoriqueurs et l'abolition de la coupe féminine », dans *Revue des langues romanes*, 46, 1903, p. 290-291 et Giovanna Bellati, « Bouchet e l'abolizione della « coupe féminine », dans *Studi Francesi*, 32, 1988, p. 73-81.

par ailleurs²², il se risque volontiers à de hardies innovations lexicales et ne s'interdit jamais l'emploi d'un mot rare ou d'une locution originale. Dans l'ordre de ces syntagmes à valeur sémantique particulière, il se montre souvent précurseur: ses poèmes contiennent quelques premières attestations d'une locution ou témoignent de recherches stylistiques sur des figures, comme la métonymie et la métaphore, qui confèrent à son œuvre un intérêt marquant pour les lexicologues.

Premières attestations

divis (a) = « selon votre souhait »

Une servante il y avoit,

Que l'on appeloit Amour faincte,

Qui sans propos souvent parloit

Et me paissoit de bourde mainte,

Disant « Madame est plus actainte

De vous qu'il ne vous est advis. »

Et ne fust de dangier la craincte

Le don auriez a divis. (p. 10)

La locution a devis ou a devise, qui a pour sens « selon son souhait, à plaisir », est bien connue (A.-N. D., 187a; God., 2, 701b; Hug., 3, 233b; Di Stefano, Dictionnaire, 253a Herbes, et 184b). L'originalité consiste à employer ici la forme divis, que l'on retrouve aussi dans Les Epistres familières du traverseur de Bouchet (Hug., 3, 233b), pour devis²³. Par ailleurs, Bouchet crée la forme diviseurs, à partir de deviseurs (F.E.W., 3, 109a), dans la formule Beaux diviseurs (voir infra l'exemple illustrant la métaphore aussi souples que gants).

²² Jacques Ch. Lemaire, « Les innovations lexicales de Jean Bouchet dans *Les Angoysses et remedes d'amour* », à paraître dans *Le Moyen Français*.

Rabelais utilise la forme divise pour devise (voir Lazare Sainean, La langue de Rabelais. II. Langue et vocabulaire, Paris, E. de Boccard, 1923, p. 79).

empas (avoir les) = « porter des chaînes »

On le diroit franchement estre eticque
A son marcher ou avoir les empas.
Oncques il n'eut si doloureux appas
Ne qui le tinst en si maulvaise sorte.
Cent foiz le jour desire son trespas:

Qui veult aymer follement ce mal porte. (p. 65)

Si le nom *maupas* est bien attesté dès l'anc. fr. pour désigner un « passage difficile » (*T.-L.*, 5, 1303; *God.*, 5, 126a; *F.E.W.*, 7, 740a; *A.-N. D.*²⁴, 1, 403a), *empas*, qui signifie « entraves, chaînes », n'est utilisé que sporadiquement dans la première partie du XVI^e siècle : Rabelais y a recours dans *Gargantua* (éd. Marty-Laveaux²⁵, t. 1, p. 15)²⁶ et, avant lui, Bouchet l'avait employé dans *L'Amoureux transy sans espoir* et dans *Les Regnars traversans* (*God.*, 3, 55a et Rigamonti²⁷, 434).

enverse (a l') = « à la renverse »

Brief, tout bien par toy se transverse

Et si un homme de rechief

Se cuyde lever tost et brief

Tu le faiz recheoir a l'enverse. (p. 24)

En m. fr., le nom *enverse*, qui a pour sens « fait de renverser, d'abattre » (*D.M.F.* 2010), se construit d'ordinaire dans l'expression *donner enverse*, signifiant « renverser, nuire » (*God.*, 3, 314b; *F.E.W.*, 4, 792a et la *Chronique* de G. Chastellain). La locution *a l'enverse* (= « à la renverse ») est consacrée pour la

²⁴ Louis W. Stone & William Rothwell, *Anglo-Norman Dictionary*, London, The Modern Humanities Research Association, 1977-1992, 2 vol.

²⁵ Les Œuvres de maistre François Rabelais, éd. Charles Marty-Laveaux, Paris, A. Lemerre, 1868-1903, 6 vol. Voir aussi Kurt Baldinger, « François Rabelais : son importance pour l'histoire du vocabulaire français », dans Le Moyen Français. Actes du V colloque international sur le Moyen Français. Milan, 6-8 mai 1985, Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1986, (« Vita e Pensiero », 30), p. 163-179.

²⁶ Voir aussi L. Sainean, *La langue de Rabelais. II. Langue et vocabulaire*, p. 112-113.

²⁷ Anna Rigamonti, « En vue du futur "Glossaire des Rhétoriqueurs": la richesse lexicale de Jean Bouchet dans *L'Amoureux transy sans espoir* », dans *Le Moyen Français*, 46-47, 2000, p. 429-447.

première fois par Jean Bouchet. On la lit aussi dans *Le Babilon*²⁸ de Michel d'Amboise, qui date de 1535 (*Hug.*, 3, 550a).

face et museau (a veoir) = « à voir sa physionomie »

En lieu de vin il demande de l'eau,
En lieu de pain ou de chair le frommage.
On le diroit, a veoir face et museau,
Qu'il a souffert un merveilleux dommage. (p. 65)

Les vocables face (God., 9, 590a; T.-L., 3, 1547) et museau (God., 10, 187a; T.-L., 6, 453-454; F.E.W., 6/3, 277a; Hug., 5,378b; D.M.F. 2010; T.L.F.²⁹, 11, 1248a) sont usités dès l'époque de l'anc. fr. pour désigner le « visage humain »³⁰. L'innovation de Bouchet consiste à les associer dans une réduplication synonymique³¹ pour évoquer l'« apparence exprimée par le visage », autrement dit la « physionomie »

faire cesse = « mettre fin à »

Combien seroit a vous et moy amer

Nous veoir de Dieu et de chascun blamer

Pour un plaisir dont ne vient que tristesse?

Je vous supply faire a l'emprise cesse. (p. 40)

Parfois mise en œuvre au sens de « cesser » (Di Stefano, *Dictionnaire*, 134a et *Herbes*, 103a) ou de « s'arrêter » (*God.*, 9, 22c; *T.-L.*, 2, 140; *D.M.F.* 2010), la locution transitive indirecte *faire cesse*, signifiant « mettre fin à », n'est enregistrée qu'en 1538, selon le *F.E.W.* (2/1, 615b). *Les Angoysses et remedes d'amour* en offre donc une première attestation.

²⁸ Michel D'Amboise, *L'Esclave fortuné. Le Babilon, aultrement la confusion de l'esclave fortuné*, Lyon, Olivier Arnoullet, 1535, f. 82°.

²⁹ Trésor de la langue française, Paris, Éd. du C.N.R.S.-Gallimard, 1971-1994, 17 vol.

³⁰ L. Sainean, *La langue de Rabelais. II. Langue et vocabulaire*, p. 405.

³¹ Pour la définition de ce phénomène lexical, voir Claude Buridant, « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVII^e siècle », dans *Bulletin du Centre d'analyse du discours*, 4, 1980, p. 5-79.

jour et a la lune (au) = « jour et nuit »
Si je me pleins de toy, faulce Fortune,
Qui tousjours n'es au feuble et au fort une,
Ce n'est a tort, tout le faict bien enquis.
Je me soulois au jour et à la lune,
En tout honneur, jouer avecques l'une
Et avec l'autre, en propos bien exquis. (p. 25-26)

Pour évoquer « le jour et la nuit », les mots jour et lune sont souvent associés, puisqu'ils désignent l'un « la clarté du jour » (T.-L., 4, 1768-1770; F.E.W., 3, 102b; T.L.F., 10, 763a; D.M.F. 2010) et l'autre « la clarté de la lune » (God., 10, 99c; T.-L., 5, 735; Di Stefano, Dictionnaire, 500b et Herbes, 353a). Associé à la préposition a, le vocable jour renvoie au concept de « lumière du jour » dans Cligés³² de Chrétien de Troyes. Tandis que la locution à la lune n'est pas attestée avant Aphrodite (1896) de Pierre Louÿs (T.L.F., 11, 59b). On observera que l'idiome par soleil et par lune est reçu en m. fr. avec la signification « d'une façon ou d'une autre » (D.M.F. 2010).

Il n'y a cher que la pinte première = « il n'y a que le premier pas qui coûte »

Vous qui avez quelque inclination

A ce peché, pour le gecter arrière

Gardez vous bien de l'operation:

Il n'y a cher que la pinte première. (p. 104)

Plus répandue sous la forme *Il n'y a que la première pinte chere*, la formule comporte une signification claire : « il n'y a que la première fois qui donne de la peine » (Di Stefano, *Dictionnaire*, 688b et *Herbes*, 496b) ou « dans chaque affaire le début est le plus pénible » (*F.E.W.*, 8, 524a). Selon ce même dictionnaire, sa première attestation date de 1563. Les ouvrages de référence de Di Stefano en proposent un

8

³² Les romans de Chrétien de Troyes. II. Cligés, éd. Alexandre Micha, Paris, H. Champion, 1957, (« C.F.M.A. », 84), p. 191, v. 6277.

exemple tiré du *Mistere de la jeune fille*³³ et des *Sermons*³⁴ de Michel Menot : ces deux écrits ne sont pas avec certitude antérieurs à la composition de Bouchet.

meilleu et au bout (au) = « en tout »

Je nomme Amour inconstante, mobille,
Infame, laide, aride, qui perd tout,
Jaleuze, hardie, a decepvoir habille
Et lachrymable au meilleu et au bout.
Avare aussi: soudain donne et puis toult. (p. 79)

Pour signifier un « tout », la locution qui combine les termes *milieu* et *bout*, c'est-à-dire le « centre » (*God.*, 10, 153c; *T.-L.*, 6, 50-52; *F.E.W.*, 5, 394b; *D.M.F.* 2010) et l'extrémité (*God.*, 8, 359b; *T.-L.*, 1, 1085; *F.E.W.*, 15/1, 217b; *D.M.F.* 2010) d'une chose, le m. fr. ne connaît que la forme *le milieu et le double bout* utilisée vers 1315 par Geoffroi de Paris dans sa *Chronique métrique*³⁵ (Di Stefano, *Dictionnaire*, 546b et *Herbes*, 381a). Bouchet transforme donc une expression assez peu usitée.

par ung si = « par son consentement »

Et ainsi que je poursuyvoie

Ma queste, en grand peine et soulcy,

Et que bien fort je m'approchoie

Du don d'amoureuse mercy,

Faulx rapport (ce palle et transi)

Par le moyen de jalousie

A Dangier donna par ung si

De moy mauvaise fantasie. (p. 8)

_

³³ Le Mistere d'une jeune fille laquelle se voulut habandonner a peché, éd. Lenita et Michael Locey, Genève, Droz, 1976, (« T.L.F. », 226), p. 26, v. 559. Ce mystère date des années 1530-1535 selon les auteurs (voir p. IX).

³⁴ Michel Menot, *Sermons choisis*, éd. Joseph Nève, Paris, E. Champion, 1924, (« Bibliothèque du XV^e siècle », 29), p. 133.

³⁵ La Chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris, éd. Armel Diverrés, Paris, Les Belles lettres, 1956, (« Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg », 129), p. 151, v. 3156.

En règle générale, l'adv. si (< lat. $s\bar{t}$) substantivé énonce l'idée d'une condition et est souvent employé dans la locution par un si que (God., 7, 415b; F.E.W., 11, 531a; Hug., 6, 791b; Di Stefano, Dictionnaire, 799c et Herbes, 543a; D.M.F. 2010). Dans la formule par tel si, il évoque plutôt le concept d'une restriction (Hug., 6, 791b; D.M.F. 2010). Ces deux valeurs ne sont pas recevables dans le contexte. Il convient donc de considérer que le si nominalisé dans par ung si renvoie à l'adverbe d'affirmation si (< lat. $s\bar{t}c$) qui, selon le F.E.W. (11, 572b) n'est pas attesté avant 1540 au sens de « consentement, agrément ».

parentese (faire) = « faire un commentaire »

Est il pas dict, ou livre de Genese,

Que Dieu veit tout ce qu'il avoit formé

Et que le tout, sans faire parentese,

Estoit tresbien ? De ce on est informé. (p. 95)

La signification habituelle de *parentese* à l'époque médiévale renvoie à la notion de « phrase accessoire » (*God.*, 10, 275c; *D.M.F.* 2010; *T.L.F.*, 12, 983a). Le contexte appelle une extension du sens de *parentese* à « commentaire, digression » dont le *F.E.W.* (7, 944b) ne donne pas d'exemple avant 1687 (Fontenelle).

pied (sur) = « aussitôt »

Mais quant tu vois gens prosperer

Et quelque grand bien esperer

Tu meurs sur pied de desplaisance.

Et t'efforces sans differer

A ton pouvoir de proferer

Quelquez motz rempliz de nuisance. (p. 34)

Dans la locution adverbiale *sur pieds*, signifiant « aussitôt, tout de suite, sur-le-champ », le mot *pied* est toujours employé au pluriel (*F.E.W.*, 8, 294a; *Hug.*, 5, 779b; Di Stefano, *Dictionnaire*, 678a et *Herbes*, 463a). Bouchet crée donc une

forme originale, mais on observera que la locution sur le pié a été employée, dans le même sens, par George Chastelain³⁶.

sans qua ne si = « sans contestation »

Or ay je bien du tout perdu
Le don d'amoureuse mercy
Par reffuz qui m'a mat rendu
Et Espoir, qui m'a laissé cy.
Veu donq que traicté suys ainsi
Cruellement, comme on peult veoir,
Qu'on m'appelle sans qua ne si,
L'amoureux transi sans espoir. (p. 21)

À côté de la lexie complexe il n'y a ne qua ne si, qui a pour sens « cela ne sert à rien, c'est incontestable » et qui se lit dans Le Mistere du Viel Testament³⁷ (Di Stefano, Dictionnaire, 737b et Herbes, 543a), les dictionnaires relèvent les expressions sans point de si, signifiant « sans faute » (D.M.F. 2010) ou sans sy, équivalent à « sans restriction » (Di Stefano, Dictionnaire, 800a et Herbes, 543a). Pour sans qua ne si—que God. (1, 791a) orthographie sans cas ne si et range dans l'article cas— ils proposent de traduire par « sans défaut » (God., 1, 791b; F.E.W., 2/2 1465a) ou par « sans objection, sans réplique, sans faute » (Hug., 6, 257a). Les exemples qu'ils citent³⁸ appartiennent aux écrits de Bouchet (Les Épîtres morales) ou à des textes sans doute postérieurs, comme la Moralité nouvelle³⁹. On observe que la séquence sans qua ne sans cy se lit dans La Cene des dieux, datée de 1492⁴⁰.

-

³⁶ Georges Chastellain, *Chronique (1419-1422)*, dans *Œuvres*, éd. baron Joseph Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, F. Heussner, 1863, t. 1, p. 246.

³⁷ Le Mistere du Viel Testament, éd. James de Rothschild, Paris, Firmin-Didot, 1881, (« S.A.T.F. », 36), t. 3, p. 299, v. 24158.

Pour l'emploi de sans cas et sans sy, God. renvoie erronément à la Complaincte du nouveau marié, avec le Dict de Chascun dans Recueil de poésies françaises des XV et XVI siècles, éd. Anatole de Montaiglon, Paris, P. Jannet, 1855, (« Bibliothèque elzévirienne », 5), t. 1, p. 218-227.

³⁹ Moralité nouvelle, dans Ancien théâtre françois, éd. Emmanuel Viollet-le-Duc, Paris, Plon, 1854, (« Bibliothèque elzévirienne », 2), t. 3, p. 113.

⁴⁰ Émilie Droz et Halina Lewicka, *Le Recueil Trepperel. II. Les farces*, Genève, Droz, 1961, (« Travaux d'Humanisme et Renaissance », 45), p. 126, v. 754.

taille (feroit) = « donnerait un coup, assaillirait »

Et je suys seur que l'esprit gaignera,
Si dessoubz Dieu virellement bataille,
Et que la chair du tout surmontera
Et si aura l'honneur de la bataille.
Mais qu'a la fin en ce ne s'entretaille,
Se garde bien a la dame penser,
Car lors la chair luy feroit taille
De fol desir, pour la gloire offenser. (p. 98-99)

Dès l'époque de l'a. fr., le vocable *taille* peut servir à signifier le « coup donné avec le tranchant de l'épée » (*God.*, 10, 739b; *T.-L.*, 10, 39-40). La locution *faire taille* existe en m. fr. : elle renvoie à l'idée d'« enregistrer une dette » (*F.E.W.*, 13, 49b) ou à celle de « couper l'herbe sous le pied » (Di Stefano, *Dictionnaire*, 678a et *Herbes*, 554a). Bouchet lui confère donc une valeur non attestée jusque-là, plus proche du sens militaire traditionnel de *taille*.

tailler la broche (luy) = « couper court avec lui »

Mais folle amour, plus tendre qu'une rose, Qui est en moy par fol cuyder enclose, M'a faict serment qu'un tel regard dispose Plus grand approche. Oultre m'a dict que c'est trop grant reproche A celle la, l'œil de laquelle acroche

Un pauvre amant, de luy tailler la broche

Si tressoudain.

Ou delayant de demain a demain, Puys l'envoier saulvage comme ung dain, Dolent, confuz et remply de desdain, Sans esperer. (p. 3) Bouchet modifie quelque peu, de manière singulière, l'expression bien attestée *couper la broche*, qui veut dire « empêcher quelqu'un de continuer à faire quelque chose, couper court à une affaire » (*God.*, 8, 38oc; *D.M.F.* 2010) ou, plus précisément, « couper la parole, faire taire » (*A.-N. D.*, 1, 76a; *Hug.*, 2, 1b).

Comparaison

aussi souples que gants = « doués d'entregent »
C'est peu de chose avoir esté fringans,
Gorriez, mignons, plaisans et amoureux,
Danceurs, saulteurs, aussi souples que gants,
Beaux diviseurs et en amour heureux,
Et puis passer le pas tout perilleux
De dure mort et aller rendre compte
Par devant Dieu, le cas est merveilleux:
En y pensant le sang au front me monte. (p. 84)

Le *D.M.F.* 2010 attribue à gant une valeur « grivoise », mais ne fait mention d'aucun emploi précis ; il s'agit peut-être d'allusion à l'expression avoir eu les gants d'une femme, que le *F.E.W.* (17, 506a) comprend par « avoir eu un commerce sexuel avec elle ». L'expression souple comme un gant est reprise par plusieurs dictionnaires qui la comprennent au sens de « docile, très accommodant, soumis » (Di Stefano, *Dictionnaire*, 394a et *Herbes*, 278b; *F.E.W.*, 17, 505b) et renvoient aux sermons de Michel Menot⁴¹ ou aux écrits de Brantôme. Dans la circonstance évoquée, c'est davantage à l'aisance comportementale qu'à la docilité morale que Bouchet fait allusion.

⁴¹ M. Menot, *Sermons choisis*, éd. J. Nève, p. 56.

_

МÉтопуміє

baisser la visiere = « baisser le regard »

Envie vostre chamberiere
En a faict soubz vostre banniere
Par faulx rapport un bien jaloux
Tant qu'il fault baisser la visiere
Et se tirer du tout arriere
A l'escart, pour dangier des loups. (p. 26)

Le nom *visiere* évoque bien entendu en premier lieu la « pièce du casque à travers laquelle le combattant peut voir » (*T.-L.*, 11, 560; *God.*, 862b; *F.E.W.*, 14, 538a; *D.M.F. 2010*). Par métonymie, il dénote aussi la « vue » ou le « regard », dès 1578, dans le *Traité de la réformation de la Justice*⁴² de Michel de L'Hospital (*Hug.*, 7, 489a; *T.L.F.*, 16, 1200a) et plus tard, en 1609, selon le *F.E.W.* (14, 538a).

MÉTAPHORES

avaller ceste prune = « accepter ce mensonge »

Et sur ce point descend fame commune

Qui va comptant par toute la commune

Ces questions, noises et grans debatz.

Regardé suys de chascun et chascune

Et si n'y a coulpe ne faulte aucune

D'envie vient qui sert de telz esbatz.

Et tant a faict et parlé hault et bas

Que faulx rapport a celle dame un cas

Veult supposer par parolle importune

Qui n'est pas vray, contre tous m'en combas,

Et pour le gage y mectray sangle et bas,

Mais on luy faict avaller ceste prune. (p. 30)

⁴² Œuvres inédites de Michel de L'Hospital, éd. Pierre Duféy, Paris, A. Boulland, 1826, t. 2, p. 264.

La locution avaller ceste prune est assez commune, mais comporte des significations diverses. Le F.E.W. (9, 493) traduit il lui faut avaler ceste prune (1460) par « il lui faut passer par là ». Charles d'Orléans⁴³ l'emploie pour dire « éprouver des déboires » (Di Stefano, Dictionnaire, 734b et Herbes, 499a). Hug. (6, 238a) relève la formule avaler une maulvaise prune, c'est-à-dire « accepter cette chose désagréable ». Dans l'occurrence présente, comme il est question de parolle importune Qui n'est pas vray, nous⁴⁴ proposons de traduire par « accepter ce mensonge ».

chemise (en) = « en état de complet dénuement »

Ce nonobstant l'abusé d'une telle

Ne craindroit point honneur avoir perdu

Et qu'en son lict peust coucher aveq elle

Du tout son bien y avoir despendu.

Tel on verra quelque jour confondu

De pauvreté par excessive mise.

L'enfant prodigue en a son bien vendu

Et puys garda ses pourceaulx en chemise. (p. 69)

Ce rappel de la parabole du fils prodigue (*Luc*, 15, 11-32) évoque avec précision l'épisode où l'enfant prodigue, qui a quitté son père après avoir réclamé sa part d'héritage et qui a dépensé tout son bien dans la débauche, est contraint de garder des pourceaux dans une ferme. Son indigence est telle que personne ne l'autorise à s'alimenter d'un peu de la nourriture que l'on jette aux animaux. La locution *en chemise* est censée traduire ici l'idée de « pauvreté », alors qu'elle s'emploie parfois au sens de « sans ornement » (*Hug.*, 2, 236b) et que l'expression tardive *mettre quelqu'un en chemise* signifie « le dépouiller de tout » (*F.E.W.*, 2, 141a).

⁴³ Charles d'Orléans, *Poésies. II. Rondeaux*, éd. Pierre Champion, Paris, H. Champion, 1927, (« C.F.M.A. », 56), p. 412, v. 12 et p. 658a.

⁴⁴ Voir aussi J. Ch. Lemaire, « Une version "lilloise" de la *Complainte de l'enfant banni* de Jean Bouchet », dans *Romans d'Antiquité et littérature du Nord. Mélanges offerts à Aimé Petit*, p. 550.

gisarmes (tient soubz ses) = « tient en son pouvoir »

Il n'y a duc, comte, empereur ou roy,

Homme devot, docteur ou portant armes

Que folle amour ne mecte en desarroy

Si une fois les tient soubz ses gisarmes. (p. 59)

La gisarme, ou guisarme, est une sorte de « hallebarde ⁴⁵ » (God., 4, 388a; T.-L., 4, 336-339; D.E.A.F. ⁴⁶ G 1655; F.E.W., 17, 598b; D.M.F. 2010; Hug., 4, 413a; T.L.F., 9, 607b). Par suite d'une métaphore militaire assez commune, gisarme en vient à désigner le « pouvoir ». Seul Jean Bouchet lui attribue, semble-t-il, cette valeur.

hault vollant = « très volage »

Je nomme Amour insane, aigre et fervide, Flagrant, furtive, ardente, quereleuse, Portant le feu redivivant, rapide, Doulce en semblant, surreptice, moreuse, Impaciente, occulte, ingenieuuse, Caulte, bruslant, avide et hault vollant, Delicieuse, inicque et monstrueuse, Imperieuse et chascun affolant. (p. 78-79)

La métaphore se double dans le cas présent d'un jeu de mots sur *vollant*, qui renvoie d'abord à l'idée de « qui a la faculté de voler » (*T.-L.*, 11, 736 ; *God.*, 8, 292a et 10, 865c; *D.M.F.* 2010), mais qui peut également signifier « volage » dès le temps de l'a. fr. (*God.*, 8, 292a ; *F.E.W.*, 14, 599b ; *Hug.*, 7, 506a ; *D.M.F.* 2010). Le lexème composé *hault vollant* traduit ainsi le caractère très inconstant de l'amour, en recourant à une épithète qui s'applique plus ordinairement au mouvement dans les airs.

⁴⁵

⁴⁵ Lazare Sainean, *La Langue de Rabelais. I. Civilisation de la Renaissance*, Paris, E. de Boccard, 1922, p. 72.

⁴⁶ Kurt Baldinger, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Tübingen, Niemeyer, 1971-, 14 fasc. parus.

Il en a eu double et original = « Il m'a possédée tout entière »

En fin il feit de moy trop d'approchee

Quant soubz le nom de tiltre marital

Il entrouvrit mon cloistre virginal

Usant de moy comme d'espouse sienne;

Il en a eu double et original,

Oultre le sceu et congié paternal,

A mon grant deul et a la honte myenne. (p. 47-48)

Il n'est pas douteux que l'expression *Il en a eu double et original* contient une allusion érotique. Le *D.M.F 2010* annonce un sens « sans doute obscène » pour *original*, mais ne fournit aucun exemple. Le nom *double*, qui signifie « copie » (*God.*, 9, 401a; *F.E.W.*, 3, 185b; *Hug.*, 3, 258a), et le nom *original*, qui a pour signification « commencement, principe premier » (*God.*, 5, 638a; *F.E.W.*, 7, 415b), se trouvent dans un rapport d'antonymie et signifient « le début et la suite ». Appliquée à la situation sexuelle évoquée (*Il entrouvrit mon cloistre virginal*), la locution renvoie à l'idée d'une « possession charnelle totale », probablement répétée, voire d'une « pénétration par diverses voies », qui justifierait *la honte myenne*.

honnir ses blans drappeaulx = « souiller sa virginité »

Vous ne verrez jamais fille friquete,

Aymant le vin ou les frians morceaulx

Et qui propos tient a tous et caquete

Qu'elle ne laisse honnir ses blans drappeaulx.

Frians loppins sont de luxure appeaulx

Qui ont gasté tant de chastetés grandes

Dont sont parez tous les publicz bordeaulx

Fors d'un grant tas de ces filles friandes. (p. 106-107)

Les *blans drappeaulx* forme une métaphore assez évidente pour évoquer la « virginité », puisqu'en m. fr. *drappeaulx* a, entre autres, pour signification

ordinaire « vêtements » (*God.*, 2, 768b; *T.-L.*, 2, 2032; *F.E.W.*, 3, 155a; Hug., 3, 272a; *D.M.F.* 2010; *T.L.F.*, 7, 497a). Le verbe *honnir*, qui signifie habituellement « déshonorer publiquement » (*God.*, 9, 764c; *D.E.A.F.* H 560; *T.-L.*, 4, 1134-1139; *T.L.F.*, 9, 903b), peut aussi rendre compte de l'idée de « souiller » (*God.*, 9, 765a; *F.E.W.*, 16, 183b; *D.M.F.* 2010).

Les cheveulz faiz tirer du chief = « Tu suscites des querelles »

Ha, Fortune faulce et diverse,
Variable, dure et perverse,
Pleine de pleur et de meschief,
Toujours tu es aux bons adverse
Et par toy tout leur bien se verse
Et n'en peult l'on venir a chief.
Les cheveulx faiz tirer du chief,
Le grant petit, le petit chief.
Brief, tout bien par toy se transverse. (p. 24)

Au sens propre, l'expression *Les cheveulx faiz tirer du chief* a pour signification première « Tu fais tirer les cheveux de la tête » et pour signification seconde, métaphorique, « Tu donnes du souci », voire « Tu fais en venir aux mains ». Cet emploi, assez commun aujourd'hui (*T.L.F.*, 5, 683b), n'est pas attesté avant l'époque de Bouchet, alors que *s'arracher les cheveux* s'emploie sporadiquement avec une valeur proche, relative au « désespoir » (Di Stefano, *Dictionnaire*, 162b et *Herbes*, 124a).

mectray sangle et bas = « prendrai des précautions »

Et sur ce point descend fame commune Qui va comptant par toute la commune Ces questions, noises et grans debatz. Regardé suys de chascun et chascune Et si n'y a coulpe ne faulte aucune D'envie vient qui sert de telz esbatz.

Et tant a faict et parlé hault et bas

Que faulx rapport a celle dame un cas

Veult supposer par parolle importune

Qui n'est pas vray, contre tous m'en combas,

Et pour le gage y mectray sangle et bas,

Mais on luy faict avaller ceste prune. (p. 30)

L'expression *mectre sangle et bas*, inconnue des ouvrages de référence, se rapporte au vocabulaire du cheval : *sangle* désigne la « bande servant à serrer » (*God.*, 9, 16c; *T.-L.*, 2, 110-111; *F.E.W.*, 2, 681a) et *bas* la « couverture » (*F.E.W.*, 1, 279b) ou la « charge » (*God.*, 8, 299c; *T.-L.*, 1, 862; *D.M.F. 2010*; *T.L.F.*, 4, 260a) que l'on pose sur le dos de l'animal. La locution verbale renvoie donc à l'idée de « préparation » ou de « précaution prise ». Elle est sans rapport avec la formule *jecter sangle et bas* que Rigamonti (442) a relevée dans les *Faictz et Dictz*⁴⁷ de Jean Molinet et qu'elle rapporte au « vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe ».

mis en un bouillon = « plongé dans un embarras »

Ha trescruel amoureulx sentement

Vous m'avez mis, voire abusivement,

En un bouillon du quel aucunement

Sortir ne puys. (p. 3-4)

Le terme *bouillon* désigne l'« agitation d'un liquide » (*God.*, 8, 352c; *F.E.W.*, 1, 620b), ou toute « agitation en général » (*T.-L.*, 1, 1030; *Hug.*, 1, 648a), voire une « flaque » (*T.-L.*, 1, 1030) ou une « averse » (*F.E.W.*, 1, 621a). François Villon⁴⁸ l'emploie comme synonyme de « mauvais pas, situation difficile » dans l'expression *degecté de bouillon* (*God.*, 1, 673a; *D.M.F.* 2010). La même valeur imaginée est

⁴⁷ Les Faictz et Dictz de Jean Molinet, éd. Noël Dupire, Paris, 1936-1939, (« S.A.T.F. », 78), 3 vol. Je n'ai pas retrouvé l'emploi de jecter sangle et bas dans cette édition.

⁴⁸ Le Testament Villon, éd. Jean Rychner et Albert Henry, Genève, Droz, 1974, (« T.L.F. », 207), p. 77, v. 853. Dans sa Ballade de Fortune, le poète use de bouillon pour évoquer « le tourbillon, la tempête » (Le Lais Villon et les Poèmes variés, éd. Jean Rychner et Albert Henry, Genève, Droz, 1977, (« T.L.F. », 239), p. 64, v. 22.

sollicitée par Bouchet pour évoquer la situation inverse de celle décrite dans le *Testament*.

mordre jusque a l'os = « aller jusqu'au bout des choses »

Je pense aussi dames estre offensees

Quant d'hommes sont si folles pourpensees

Que pour un rien veullent perdre leur loz

Et leur honneur, c'est mordre jusque a l'os. (p. 39)

Dans la présente conjoncture (les femmes risquent de perdre leur bonne réputation dans les manœuvres amoureuses), le verbe *mordre* ne signifie pas « critiquer » (*God.*, 10, 174a; *F.E.W.*, 6/3, 127a; *D.M.F.* 2010; *Hug.*, 5, 333a), mais plus généralement « agir », puisque le complément *jusqu'a l'os* indique que la conséquence envisagée (*pour un rien veullent perdre leur loz Et leur honneur*) est « complète, achevée » (*D.M.F.* 2010; Di Stefano, *Dictionnaire*, 620c et *Herbes*, 620c; *T.L.F.*, 12, 665a). Rigamonti (441) relève l'expression *mangé jusqu'aux os* dans *L'Amoureux transy sans espoir* de Bouchet, qu'elle traduit par « dérobé complètement », alors qu'il aurait mieux valu comprendre (comme le propose le *F.E.W.*, 7, 427b) : « dépourvu de ce qu'il y a de plus avantageux ».

mors ne resne (sans) = « sans retenue »

Childeric fut si fort appaillardy

Que les Françoys le priverent du regne,

Si feirent ilz Loys l'encouhardy

Qui sur Françoys regnoient sans mors ne resne. (p. 76)

Par superposition, avec interversion des termes, à l'expression sans bride ne frein, qui a pour sens « sans retenue » (Di Stefano, *Dictionnaire*, 115b et *Herbes*, 87b) et qui est relevée dans le *Doctrinal du temps présent*⁴⁹ de Pierre Michault, Bouchet crée

_

⁴⁹ Le Doctrinal du temps présent de Pierre Michault (1466), éd. Thomas Walton, Paris, Droz, 1931, p. 107, XXXIX, L. 17.

une locution métaphorique à partir de *mors* et de *resne*, qui sont les synonymes de *frein* et de *bride*.

oster et la rix et l'escorce = « supprimer les formes visibles et cachées »

Et quant Amour en vous commencera
Par quelque ennuy a perdre de la force
Alors le temps bon et propre sera
Pour en oster et la rix et l'escorce. (p. 97)

Le nom *rix* est une forme de *räiz* (*T.-L.*, 8, 225-226), qui signifie « racine » et qui est uniquement utilisée par Bouchet (*God.*, 6, 564b; *Hug.*, 6, 611a; *F.E.W.*, 10, 26a)⁵⁰. Comme *escorce* désigne la « partie protectrice qui recouvre la tige et les branches d'un arbre » (*God.*, 9, 518c; *D.M.F.* 2010), autrement dit sa « partie extérieure » (*God.*, 5, 423c; *F.E.W.*, 7, 684b), par opposition à sa partie cachée, la locution *oster et la rix et l'escorce*⁵¹, appliquée à l'amour, évoque la renonciation à toutes les aspects de la passion amoureuse, visibles et cachés.

parlé hault et bas = « parlé de toutes les façons »

Et sur ce point descend fame commune

Qui va comptant par toute la commune

Ces questions, noises et grans debatz.

Regardé suys de chascun et chascune

Et si n'y a coulpe ne faulte aucune

D'envie vient qui sert de telz esbatz.

Et tant a faict et parlé hault et bas

Que faulx rapport a celle dame un cas

Veult supposer par parolle importune

Qui n'est pas vray, contre tous m'en combas,

⁵⁰ Jacques Ch. Lemaire, « Les innovations lexicales de Jean Bouchet dans *Les Angoysses et remedes d'amour* », à paraître dans *Le Moyen Français*.

⁵¹ On observera l'emploi, par Philippe Mousket, de la formule *ne fust ne escorce* pour dire « rien du tout » (*T.-L.*, 3, 965).

Et pour le gage y mectray sangle et bas, Mais on luy faict avaller ceste prune. (p. 30)

Anna Rigamonti (441) traduit l'expression parler hault et bas par « agir différemment selon les cas ». Cette interprétation n'est pas la bonne, dans la mesure où Bouchet évoque de manière précise que faulx rapport prononce une parolle importune Qui n'est pas vrai. Comme hault et bas ne signifie pas seulement « à voix haute et à voix basse », mais renvoie aussi, sous les formes en halt et bas (T.-L., I, 349b), du haut et du bas (D.M.F. 2010) et haut et bas (God., 8, 88c; T.-L., 4, 1021; Di Stefano, Dictionnaire, 428a et Herbes, 303a), à des valeurs aussi diverses que « pleinement, complètement, en tous points, de toutes les façons », c'est cette dernière signification métaphorique qu'il convient de retenir ⁵², voire celle qui désignerait une « manière arrogante ou réservée » .

tenoit soubz banniere = « tenait sous sa coupe »

Tantost aprés Envie sans effroy
Bancquetz feit faire et non a son deffroy,
Ou me trouvay, si feit la dame chere.
Mais Accident, remply de male foy,
Y feit venir un quidam emprés moy,
Lequel tenoit la dame soubz banniere. (p. 29)

Cette expression est assez proche de la métaphore militaire *tient soubz ses gisarmes* que nous avons inventoriée plus haut. Pris dans sa signification abstraite, le terme *banniere* désigne le « parti », notamment dans des locutions comme *venir sous la banniere* qui veut dire « prendre son parti » (Di Stefano, *Dictionnaire*, 58c et *Herbes*, 45b) ou *soutenir la banniere* que le *D.M.F. 201*0 traduit par « être du parti de ⁵³ ». Dans un contexte affectif (non politique), on comprendra plus aisément *tenoit soubz banniere* par « tenait sous sa coupe ».

⁵² Voir aussi J. Ch. Lemaire, « Une version " lilloise " de la *Complainte de l'enfant banni* de Jean Bouchet », p. 550. ⁵³ Bien plus tard, Gustave Flaubert emploiera la formule *se ranger sous la bannière de* pour exprimer l'idée « adhérer au parti de » (*T.L.F.*, 4, 135a; *F.E.W.*, 15/1, 47b).

Les quelques exemples que j'ai eu le plaisir d'analyser avec vous aujourd'hui illustrent bien l'inventivité lexicale du Rhétoriqueur Jean Bouchet. Si ce poète incline à inventer des vocables nouveaux en procédant par dérivation⁵⁴ de termes bien connus ou en francisant des mots du latin, s'il s'enhardit volontiers à insérer dans ses compositions des lexèmes rares ou inconnus⁵⁵, il ne s'interdit pas non plus d'égrener quelques gammes sur les octaves que lui offre l'éventail des figures de style. Une telle opération ne lui permet pas d'apparaître comme un créateur d'un talent éblouissant. Il demeure un artisan honnête au sein de l'école de la Grande Rhétorique, à laquelle certains historiens de la littérature reprochent parfois une fécondité besogneuse, mais il réussit à susciter et à entretenir, par-delà les siècles, la curiosité et l'intérêt des spécialistes de la lexicographie.

Copyright © 2012 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cette communication:

Jacques Ch. Lemaire, *Locutions et expressions idiomatiques originales dans les* Angoysses et remedes d'amour *de Jean Bouchet (1536)* [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2012. Disponible sur : <www.arllfb.be>

_

⁵⁴ À ce sujet, voir Wiecher Zwanenburg, « Dérivation savante et moyen français », dans Le Moyen Français : recherches de lexicologie et de lexicographie. Actes du VI colloque international sur le Moyen Français. Milan, 4-6 mai 1988, Milan, Pubblicazioni della Università Cattolica del Sacro Cuore, 1986, (« Vita e Pensiero », 44), p. 83-92. ⁵⁵ Jacques Ch. Lemaire, « Les innovations lexicales de Jean Bouchet dans Les Angoysses et remedes d'amour », à paraître dans Le Moyen Français. À propos du vocabulaire dramatique chez le poète, voir Francis Bar, « Bouchet et le théâtre de tradition médiévale », dans Mélanges de langue et de littérature françaises du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à M. Charles Foulon, Rennes, Université de Haute-Bretagne, 1980, t. 1, p. 1-21.